



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 octobre 2015
Salle du conseil, St Maurice de Ventalon**

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Yves COMMANDRÉ

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER ; Stéphan MAURIN

St Andéol de Clerquemort : Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON ;

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU

Titulaire absent ayant donné procuration : Murielle DE GAUDEMONT-LANDAIS a donné procuration à Alain VENTURA ; Matthias CORNEVAUX a donné procuration à Jean Paul VELAY

Excusés : Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES

Autres personnes présentes à la réunion : Mme et Mrs les conseillers municipaux de Vialas

En préambule à la séance, René CAUSSE, Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Mont Lozère (SMAML) et Célié ROCHE, chargée de mission ont présenté l'appel à projet « Pôle Pleine Nature Massif Central » pour le secteur Mont Lozère.

Cette candidature « Pôle Pleine Nature » est à l'étude depuis un an et demi. Sur une quinzaine de territoires candidats, parmi lesquels les six régions du Massif central, dont le Languedoc Roussillon, seulement huit seront retenus. Le dépôt complet du dossier est prévu pour septembre 2016. L'objectif est de structurer et harmoniser les activités dans un rayon de 30 km autour du Mont Lozère et ainsi, proposer une meilleure lisibilité de l'offre et des professionnels. Cet appel à projets a également pour ambition de porter une vision stratégique à long terme (20 ans) du développement économique et culturel du territoire et en être le levier grâce aux financements obtenus.

Jusqu'au mois de janvier 2016, un diagnostic du territoire sera élaboré en concertation avec les différents acteurs socioprofessionnels, culturels, associatifs et résidents permanents et temporaires. À cet effet, le SMAML propose aux EPCI d'être une fonction de support à l'animation par une mise à disposition de personnel. Enfin, ce diagnostic permettra de proposer et organiser un plan d'action pour les cinq prochaines années.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où le dossier ne serait pas retenu, le travail accompli permettra d'envisager différents plans d'action pour l'avenir.

Jean Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation des comptes rendus des 23 juillet et 24 septembre 2015

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n°10 et 11 à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Syndicat d'Aménagement et de gestion de l'eau**
- **Factures du Relais de l'Epinas**

Accepté à l'unanimité

1. Pôle Pleine Nature : convention – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le président informe l'assemblée que, dans le cadre de la mise en œuvre de la candidature à l'appel à projets « Pôle Pleine Nature – Mont Lozère » le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Mont Lozère sollicite la communauté de communes pour une mise à disposition de personnel. L'agent sera « fonction support à l'animation » à raison de 7% de son temps de travail pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} novembre 2015.

Il convient que le conseil communautaire se prononce pour une convention de mise à disposition selon les modalités énoncées ci-avant, précision faite que les remboursements de frais (salaires + charges) seront effectués au temps réellement travaillé pour le Syndicat Mixte d'aménagement du Mont Lozère, à la fin de la mise à disposition.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Calendrier 2016 des réunions des conseils communautaires et bureaux – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle qu'il est nécessaire d'organiser au mieux les séances de conseil communautaire pour l'année à venir. À cet effet, un calendrier détaillant les dates et lieux de séance est proposé à l'assemblée. De plus, au 1^{er} janvier 2016, la commune de Vialas, que nous accueillons très amicalement, sera adhérente de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère. Pour marquer cet événement fort et notre soutien à cette démarche, le premier conseil communautaire de l'année 2016 se déroulera sur cette commune.

Mois / Horaire	REUNION BUREAU	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
	17h00 au bureau de la C.C.	20h00	lieux
Janvier	mercredi 05 janvier	Jeudi 28 janvier	Vialas
Février	mercredi 03 février	Jeudi 25 février	Fraissinet de Lozère
Mars	mercredi 02 mars	jeudi 24 mars	St Andéol de Clerguemort
Avril	mercredi 06 avril	jeudi 28 avril	Pont de Montvert
Mai	mercredi 04 mai	jeudi 26 mai	St Frézal de Ventalon
Juin	mercredi 01 juin	jeudi 23 juin	St Maurice de Ventalon
Juillet	mercredi 06 juillet	jeudi 28 juillet	Vialas
Septembre	mercredi 07 septembre	jeudi 22 septembre	Fraissinet de Lozère
Octobre	mercredi 05 octobre	jeudi 27 octobre	St Andéol de Clerguemort
Novembre	mercredi 02 novembre	jeudi 24 novembre	Pont de Montvert

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. GIE Producteurs du Ventalon : Sollicitation de la CCCML – rapporteur Jean Paul VELAY

Ce point a été abordé lors du conseil communautaire du 24 septembre 2015. L'assemblée a décidé de prendre le temps de la réflexion et de le reporter au conseil suivant.

Jean Paul VELAY informe que des discussions et idées ont émergé depuis le dernier conseil. Yves COMMANDRÉ propose d'étudier la création d'un magasin déclinant les produits du terroir, bios, élaborés sur le secteur avec une restauration à base de ces derniers, à l'image des maisons paysannes. Il précise qu'il faut être certain de la vente du parking en bordure de route avec le bâtiment afin de maintenir l'activité de vente directe.

Jean Claude DAUTRY, propose d'étudier un atelier de transformation valorisant le gibier en lien avec la fédération de chasse, coutumière des lieux. Cet atelier pourrait être complété par un volet restauration utilisant les produits locaux.

Il est proposé de :

- créer un groupe de travail avec le GIE, les producteurs et commerçants du canton, l'association des chasseurs, le Parc National des Cévennes, l'association Stevenson, l'Office de Tourisme Intercommunal des Cévennes au Mont Lozère, la CCCML (Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRÉ, Jean Claude DAUTRY, Frédéric FOLCHER, Camille LECAT, Michel REYDON).
- Organiser un premier copil très large avec une visite des lieux.
- Demander une estimation de l'immobilier par le service des domaines.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Distributeur Automatique de Billets (DAB) – rapporteur Alain JAFFARD

Dans sa séance du 25 juin 2015, le conseil communautaire a décidé de verser un fonds de concours de 630 € à la commune du Pont de Montvert pour la maintenance du DAB. Cette demande de la commune reposait sur une prestation concernant l'année 2014. À la réception d'une facture supplémentaire pour l'année 2013, la commune demande au conseil la possibilité de compléter le fonds de concours comme suit :

Dépenses d'entretien DAB 2013	: 1880.74 €
Participation commune du Pont de Montvert	: 940.74 €
Participation de la CCCML	: 940.00 €

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Budget annexe ZAE de Masméjean : Décision modificative n°2 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit en sections d'investissement et de fonctionnement pour les travaux d'éclairage public, il convient d'établir une décision modificative au budget comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
605 – travaux (op. réelle) + 5 600.00	774 – subvention (op. réelle) : + 5 600.00
7133 – 042 variation de stock (op. Ordre) : + 5 600.00	7133 – 042 variation de stock (op. Ordre) : + 5 600.00

Investissement

Dépenses	Recettes
3355 – 040 travaux (op. Ordre) : + 5 600.00	3355 - 040 travaux (op. Ordre) : + 5 600.00

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Finances : Fonds de concours des communes – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Un point financier de la CCCML est présenté afin de définir les besoins en matière de fonds de concours des communes membres pour l'année 2015.

Le document de présentation détaille l'état de consommation des crédits budgétaires pour la section de fonctionnement du budget principal (dépenses/recettes) arrêté au 19/10/15, complété d'une projection au 31/12/2015. La section d'investissement et les budgets annexes sont traités indépendamment, car ils sont soit autonomes, soit repris dans les lignes budgétaires de la section de fonctionnement. Le résultat prévisionnel fait ressortir un besoin de financement de 19 654.41 €. Il est rappelé au conseil les conséquences d'un exercice clôturé en fonctionnement négatif. Les services de l'Etat et de la Direction des finances publiques seront très attentifs aux prochains exercices budgétaires. Ainsi, la communauté de communes devra trouver un levier pour de nouvelles recettes et diminuer les dépenses non obligatoires.

Considérant que les chiffres peuvent être amenés à évoluer jusqu'à la fin de l'année, il est proposé que les communes en débattent dans leur conseil et prennent une délibération de principe concernant un fonds de concours à la communauté de communes. Ce point est reporté afin de fixer le montant définitif et la répartition entre communes au mois de décembre.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Ressources humaines : Entretien professionnel – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'entretien professionnel remplace la notation dans les collectivités territoriales. Pour mettre en place cette démarche à la communauté de communes et suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Lozère, il est proposé au conseil de valider les critères d'évaluation de l'entretien professionnel comme suit :

Choix des critères : Catégorie C

- **CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES** – Maîtrise technique ; sens du service public / disponibilité ; bonne utilisation des moyens disponibles ; Méthode et organisation des tâches
 Excellent Bon À parfaire Non satisfaisant
- **EXECUTION, INITIATIVE, RAPIDITE ET FINITION** – Qualité d'exécution et respect de délais, des consignes et des règles de sécurité ; degré d'atteinte des objectifs fixés et des tâches ; Polyvalence / Adaptabilité / Autonomie ; Esprit d'initiative / Transmission et recherche d'informations
 Excellent Bon À parfaire Non satisfaisant
- **TRAVAIL EN COMMUN, RELATIONS AVEC LE PUBLIC** – Qualité des relations avec les usagers / Présentation ; Capacité de travail en équipe ; Respect de la hiérarchie ; Discrétion professionnelle
 Excellent Bon À parfaire Non satisfaisant
- **PONCTUALITE / ASSIDUITE** – Assiduité au travail ; Ponctualité
 Excellent Bon À parfaire Non satisfaisant
- **APPRECIATION GENERALE / AVIS SUR LA TENUE DU POSTE**
 Excellent Bon À parfaire Non satisfaisant

Choix des critères : Catégorie A&B

- **EXPERTISE** – Connaissances et savoir-faire spécifiques du poste
- **ORGANISATION / METHODE** – Identification des priorités, gestion de projets, respect des délais, remontée des rapports et compte-rendu
- **MANAGEMENT** – Animer, dynamiser, déléguer, répartir et planifier le travail, fixer des objectifs, superviser et évaluer...

- **INITIATIVE / RESPONSABILITE** – Etre source de propositions, faire des choix, prendre des décisions
- **MOTIVATION ET IMPLICATION** – Souci d’efficacité et de résultats, approche des problématiques et enjeux de la structure
- **COOPERATION** – Souci d’adhésion, esprit d’équipe, communication, adaptation aux équipes et situations, intégration du changement...
- **APPRECIATION GENERALE / AVIS SUR LA TENUE DU POSTE**
 Excellent Bon À parfaire Non satisfaisant

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

8. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Avis du conseil communautaire – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le 09 octobre 2015, Monsieur le Préfet de la Lozère a présenté, en CDCI, son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal. Dans les 2 mois suivant la notification de ce projet (12/10/15), la communauté de communes doit se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, l’avis est réputé favorable.

Malgré la décision du conseil communautaire de fusionner avec la Communauté de Communes de Florac Sud Lozère (CCFSL) et la rencontre de la délégation communautaire avec M. le Préfet pour appuyer ce souhait, la carte proposée crée une communauté de communes avec les Communautés de Communes de la Vallée Longue et Calbertois (CCVLC), de la Cévenne des hauts Gardons et Des Cévennes au Mont Lozère.

L’évidence de cette construction ne dépend que de la seule vision de la CCVLC pour cette configuration. A contrario, force est de constater que le point central de rencontre se situerait sur la commune de Florac.

Pour rappel, la CCCML travaille déjà en partenariat avec la CCFSL pour la taxe de séjour et le spanc. Par ailleurs, ce territoire est tourné vers cette vallée qui elle-même puise ses ressources en eau sur notre territoire. Ainsi, séparer ces deux communautés de communes apporterait de la complexification en matière de gestion des milieux aquatiques et humides ainsi que dans le développement et la gestion des bassins versants.

Il est proposé au conseil de débattre du périmètre pressenti par M. le Préfet de la Lozère.

Un tour de table est organisé :

Jean Claude Dautry La proposition de schéma présentée par M. le Préfet est illogique et manque de connaissance du terrain.

Camille LECAT souhaite une communauté de communes unique sur l’ensemble du sud Lozère. Il propose d’établir une délibération commune à toutes les structures du futur territoire.

Véronique NUNGE en accord avec une communauté de communes unique rappelle que le premier argument est la centralité de Florac au regard des axes routiers.

Alain VENTURA pense qu’il est évident de créer une communauté de communes unique sur le territoire sud Lozère et rappelle qu’il est essentiel de rédiger une délibération unique.

François FOLCHER est pour une seule communauté de communes sur le sud Lozère même si certaines questions peuvent se poser en périphérie.

Frédéric FOLCHER envisage une seule communauté de communes sud Lozère surtout s’il faut créer à nouveau de grands ensembles dans peu de temps.

Stéphan MAURIN est effectivement pour une seule communauté de communes sud Lozère. Toutefois, il émet des doutes sur la grandeur de ce futur territoire au vu de la carte aberrante proposée par M. le Préfet. Est-ce pour faire émerger des réactions des EPCI qui se positionneront plus ouvertement ?

Alain JAFFARD souhaite évoluer dans une logique de territoire ainsi, au regard du bassin de vie le projet d’un seul EPCI sur le périmètre de l’Association Territoriale Causses Cévennes (ATCC) est évident, surtout si le seuil démographique doit évoluer rapidement. Il rappelle que le même débat s’est produit lors de la modification des cantons réalisée sur une base démographique de 5 000 habitants. Sur la forme, le découpage proposé par M. le Préfet n’est pas logique. Quelle intention se cache derrière cette présentation ? De plus, il n’est pas favorable à une seule délibération rédigée par un seul groupe qui peut induire une certaine orientation. Toutefois, établir un document basé sur un même fonds et axe de trame est essentiel afin que chaque territoire puisse intégrer ses spécificités.

Yves COMMANDRÉ souhaite l’élaboration d’une délibération commune.

Pascale FILLAU précise qu’il n’y a pas de choix.

Michel REYDON rappelle qu’il y a eu différentes discussions. Si au départ il imaginait un EPCI avec le Mont Lozère, cela reste une utopie et un regroupement avec Florac pour une communauté de communes unique est raisonnable. D’autant que la démographie à 5 000 habitants ne reste qu’une étape envisagée et dans 4 à 5 ans, il faudra encore évoluer. Aller plus loin dans cette réorganisation ! il faudrait créer une commune nouvelle sur le périmètre de la CCCML pour atteindre plus de 1 000 habitants ; refuser la proposition de schéma du Préfet qui est refusée par 2/3 des collectivités de la CDCI ; si M. le Préfet garde ses positions, les conseils doivent faire front et être

démisionnaires. Enfin, communiquer sur ce projet dans la presse est essentiel pour mobiliser les citoyens.

Jacques HUGON se joint à l'avis de Stéphan MAURIN sur l'action du Préfet. N'est-ce pas une stratégie pour nous donner un sens de regroupement et pour pallier à une possible fronde en cas de déconvenue ?

Jean Paul VELAY pense que Florac est incontournable. L'ensemble des territoires doit rester dans la même dynamique pour obtenir plus de poids à organiser une communauté de communes uniques sud Lozère. Il rappelle qu'il apprécie de travailler avec le Mont Lozère et particulièrement le Pôle Pleine Nature qui ont une logique de territoire identique à la nôtre.

Michel RIOU pense que la logique d'intérêt se positionne sur le bassin de Florac. Toutefois, il émet des craintes au regard du précédent des cantonales où l'avis des collectivités avait été demandé et finalement pas suivi.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. État d'avancement des projets en cours

Cure Pont de Montvert : un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la région Languedoc Roussillon.

Gendarmerie du Pont de Montvert : La facture relative à la borne incendie est à entrer dans le coût de l'opération.

Espinas : Des problèmes d'infiltration d'eau de pluie sont apparus. La CCCML a demandé au Maître d'œuvre Jacques Boyer de faire cesser ce désordre. Ce dernier a fait intervenir la mauvaise entreprise générant une facturation à la CCCML qui a refusé le surcoût qui doit être pris en charge par le maître d'œuvre. Un dossier de sinistre a été déposé auprès de l'assurance de la communauté de communes. Les désordres après l'achèvement définitif continuant toujours, un courrier en recommandé avec accusé de réception sera adressé au Maître d'œuvre avec une copie aux entreprises concernées.

Enfance et Jeunesse : l'Association fait ressortir un excédent de 20 000€ qui serait à rendre aux collectivités. Toutefois, le commissaire aux comptes n'est pas d'accord. La décision est repoussée. Le Contrat Enfance et Jeunesse est terminé au 31/12/2015. Considérant la fusion probable des communautés de communes en 2017, il a été proposé à la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) un avenant au CEJ en cours. Un Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA) a été mis en place sur l'association. L'intervenant désigné pour ces travaux a été révoqué. Le diagnostic est à recommencer.

Contrat Territorial – Lozère 2020 : La dernière réunion qui consiste en la priorisation des actions se déroulera le 30 octobre prochain.

Taxe de séjour : La communauté de communes a délibéré pour fixer les montants de la taxe de séjour. Une erreur matérielle s'est glissée dans l'élaboration des critères. Ainsi il a été oublié de fixer les montants de la taxe de séjour pour les chambres d'hôtes et les villages de vacances. Il est proposé au conseil de compléter les montants de la taxe de séjour comme suit :

Perception toute l'année à compter du 1er janvier 2016	Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère
Chambres d'hôtes	
	0.40 €
Village de vacances	
4 et 5 étoiles	0.90 €
3 étoiles	0.75 €
2 étoiles	0.70 €
1 étoile	0.60 €
Sans étoile	0.40 €

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président expose que par anticipation à la GEMAPI, la gouvernance de la gestion des bassins versants du Tarn, de la Cèze et des Gardons trouverait toute sa pertinence à la communauté de communes et propose au conseil de prendre la compétence d'adhésion aux SAGE à compter du 1^{er} janvier 2016.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Factures du Relais de l'Espinas – rapporteur Camille LECAT

Le Vice-président présente à l'assemblée les factures du Bistrot Relais de l'Espinas concernant la fourniture et service pour la signature de la charte du Parc National des Cévennes et le repas servi aux bénévoles qui ont réalisé

bénévolement les travaux d'huilage de sol, non prévu au marché de réhabilitation. Afin d'écartier tout conflit d'intérêts ou suspicion, il souhaite que le conseil se prononce sur le bien-fondé et le paiement de ces factures.
Considérant l'intérêt personnel qu'ils peuvent avoir au sein du Bistrot Relais de l'Espinass, Camille LECAT et Véronique NUNGE ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

13 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.